



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FMI et Banque mondiale

Question écrite n° 90963

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les activités des Institutions financières internationales (IFI). La France joue un rôle influent au sein de ces institutions car elle détient près de 5 % des droits de vote et se place de ce fait au 4e rang. L'organisation Amnesty international examine les activités de ces institutions au regard de l'impact de leurs actions sur les droits humains. Ainsi, elle souhaite que ces acteurs incontournables de la vie économique et financière, ainsi que les pays donateurs, intègrent les droits humains dans leurs programmes, projets et activités en insistant sur les droits économiques, sociaux et culturels (l'accès aux médicaments, l'accès à l'eau, l'éducation...), la prévention des situations de crises, les situations des populations démunies et des groupes victimes de discrimination. Par ailleurs, les institutions doivent poursuivre leurs efforts visant à plus de transparence et à rendre compte de leurs activités. En conséquence, il lui demande ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La France, qui assure à la promotion des droits de l'homme une place de choix dans l'ensemble de sa politique internationale, exerce son mandat de membre du conseil d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en ayant bien présent à l'esprit l'effet de levier que ces institutions peuvent jouer dans ce domaine. Si des évolutions ont pu être notées au cours des dernières années dans les politiques de ces deux institutions qui manifestent une prise en compte croissante du respect des droits de l'homme, c'est pour une partie non négligeable sous l'influence de notre pays qui a été l'un des premiers à attirer l'attention sur les conséquences des plans d'ajustement structurel pour l'accès des populations vulnérables aux droits, en particulier aux droits économiques, sociaux et culturels. Dès 1999, à la suite des campagnes d'ONG qui avaient vivement contesté les conditions sociales dans lesquelles étaient fabriquées les chaussures et vêtements de marque, la Banque mondiale a constitué une association avec plusieurs sociétés (Nike, Gap et Indite-Zara) et quelques ONG pour imaginer des méthodes permettant d'améliorer les conditions de vie des salariés et des communautés environnant les implantations des industriels de la chaussure et du textile dans les pays en développement. En 2001, le Haut Conseil français de la coopération internationale a pris l'initiative de proposer au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies d'organiser un séminaire sur la responsabilité des institutions économiques et financières internationales en matière de respect des droits. À cette occasion, le représentant de la Banque avait indiqué que cette institution avait engagé une réflexion très active sur le sujet. On a pu constater depuis lors que la Banque mondiale a lancé le Business Partners for Development, qui vise à promouvoir des partenariats exemplaires entre entreprises, États et ONG intégrant les différentes dimensions du développement, y compris en termes de droits de l'homme. Elle a aussi parrainé, au travers de sa filiale la Société financière internationale, l'élaboration des principes de l'Équateur, adoptés en 2003, que des banques d'investissement (une trentaine aujourd'hui) s'engagent à respecter avec l'objectif de s'intéresser de près aux conséquences écologiques et sur les droits de l'homme, des infrastructures qu'elles financent. Les critères pris en compte vont des effets écologiques aux conséquences sur les déplacements de population, en passant par les perturbations du marché foncier et la destruction du patrimoine culturel. L'Institut

de la Banque mondiale a publié en 2005 plusieurs études sur les liens existant entre violations des droits de l'homme, mauvaise gouvernance et faible développement, qui attestent d'une réelle incorporation de la question des droits dans la réflexion stratégique de la Banque. La Banque mondiale lutte aussi activement contre les discriminations à travers son engagement en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, qui fait partie des objectifs du millénaire pour le développement, mais aussi, de manière plus particulière, par le biais de deux initiatives en faveur des Roms : la décennie 2015 de l'intégration des Roms et le Fonds pour l'éducation des Roms. Les situations de crise sont prises en compte à la fois par la Banque mondiale et par le FMI. La Banque a ainsi développé une initiative propre aux pays à faible revenus en situation de stress (pays LICUS - Low Income Countries Under Stress) tandis que le FMI a développé plusieurs outils d'aide aux pays en crise, selon que cette crise fait suite à un conflit, une catastrophe naturelle ou un choc exogène. Le dernier outil développé, la facilité « chocs exogènes », a largement bénéficié du soutien français. Enfin, les projets d'infrastructures soutenus par la Banque mondiale ayant été fréquemment pointés du doigt pour leurs effets négatifs sur l'environnement, notamment humain, la Banque mondiale a développé une méthodologie d'études d'impact préalables, devenues très exigeantes. Celles qui concernent les grandes retenues d'eau se font désormais sous l'observation vigilante de la Commission mondiale des barrages, une institution indépendante bénéficiant du soutien de la Banque. Des programmes d'accompagnement sont également financés pour aider les populations concernées à s'adapter à un nouvel environnement. Dans le cas du barrage Nam Teun au Laos, par exemple, des programmes d'assistance ont été financés pour permettre aux autorités locales de mettre en place des actions spécifiques visant à réduire la pauvreté. La France a particulièrement insisté sur la nécessité d'assurer un suivi rigoureux de la construction et de l'exploitation de ce barrage ; un rapport semestriel d'avancement de ce projet est désormais publié par la Banque mondiale. Le Gouvernement publie de manière annuelle, depuis 1998, un rapport qui fait le point sur l'action de la France au sein de la Banque mondiale et du FMI et souligne son engagement constant en faveur des droits de l'homme au sein de ces institutions.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90963

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3511

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5841